Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 7 Rajeb 1446
7 Janvier 2025

N° 2

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 19
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 19
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 21
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 25
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 26
Avis aux créanciers 31
Convocations
Sociétés anonymes 32
Autres sociétés 36
Divers
Avis au public 36
Rectificatifs 37

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis d'assemblée générale de constitution de l'entreprise privée locale

Bach Hamba El Khir

Nom de l'entreprise à constituer : Bach Hamba El Khir pour la grande agriculture / services agricoles / élevage et fourniture de production ovine et viande / élevage de vaches et fourniture de races et production de viande / arbres.

Numéro Identifiant fiscal : 1896378/T

Type d'Entreprise : locale

Capital social : 10 000 dinars

Durée prescrite à l'entreprise : 99 ans

L'adresse pour le siège social : cité Bash Hamba Grurayat, 9071, Mjez El Beb Béja.

Date et lieu de dépôt du modèle de contrat fondateur : 29/11/2024 au Tribunal de Première Instance de Béja sous Numéro 28.

Convocation Annoncée pour l'assemblée générale : Samedi 11/01/2025 à neuf heures du matin à l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Majaz al-Bab.

Fondateurs : Anis Al Hamami / Nawal Al Hamami / Omaima Al Jalasi / Ayman Al Hamami / Amna Trabelsi / Malak Al Habibi / Shaima Habibi / Firas Al Qatari / Soumaya Habibi.

2025T00002SODB1

Convocation à l'assemblée générale de constitution de la société communautaire

Locale frigua pour le promouvoir d'Investissement et développement

Nom de société à constituer : frigua promouvoir d'Investissement pour service agricole

Numéro de l'identifiant fiscal : 1889260/M

Type de société : locale

Montant de capital social : 10000 dinars

Durée prescrite à l'entreprise : 99 ans

Adresse siège social : Rue de la République le Ksour / le Kef

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type constitutif : 19/7/2024 au tribunal de 1ère instance de Kef sous le n°14/2024.

Terme annoncé pour l'assemblée générale : 23/01/2025 à 9h à l'espace familiale (nabil) situé sur la route Dahmani, le Ksour.

Ainsi que son ordre du jour :

1/ Election du conseil d'administration

2/ Adoption des statuts types des sociétés communes

3/ Adopter les amendements et changements proposés par le comité fondateur

4/ Nomination d'un commissaire aux comptes.

Fondateurs : Walid Tabai, Ammar Khemissi, Khalil Mouelhi, Ramzi Bellasoued.

2025T00006SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 18 350.000 DT

Siège social de l'entreprise : Koutine - Médenine

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le mardi 26/11/2024 au siège social de la société de Fabrication des Boissons de Tunis à Tunis enregistré à la recette des finances de Médenine le 3/12/2024 sous le n°24707572 quittance n°M107231 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises auprès du Tribunal de 1ère instance de Médenine le 30/12/2024 sous le n°2024156674 il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- La dissociation entre les fonctions de Directeur Général et celles de Président du Conseil d'Administration.

- Modification de l'article 17 du statut de la société.

2025R00010SANB2

Notice légale

Augmentation de capital

SOCIETE NOUR AGRICOLES

Société anonyme

Au capital de 2759.040 Dinars

Siège social : Centre Millenium Bloc B 2ème étage Bureau n°19 Sidi Daoued 2046 La Marsa

Identifiant Unique : N°1126148/X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2024 enregistré à la REAS Tunis le 27 décembre 2024 sous le n°24504660 Quittance n°9588, déposée le 27 décembre 2024 au RNE sous le n°AC012162024, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 2.020.000 dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription pour le porter de 2.759.040 dinars à 4.779.040 dinars par l'émission de 202.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer au moins le quart lors de la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- Etablissement domiciliataire : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Bank El Wifak, sous le n°47014000000022869145 et la Banque National Agricole sous le n°03025155032100006567.

- Délai de souscription : le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée.

2024403239SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

Société de promotion immobilière

DIAR EL MELK

Société anonyme

Au capital de : 600.000 Dinars

Siège social : 20 Rue d'Arabie saoudite Tunis

IU : 1001242E

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société DIAR EL MELK, société anonyme, siège social sis au 20 rue d'Arabie saoudite Tunis, ayant pour objet la promotion immobilière, que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/12/2024, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 26/12/2024 sous le n°24705857, quittance n°M085392, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 800 000 Dinars par l'émission de 8 000 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 600 000 Dinars à 1 400 000 Dinars. Cette augmentation est réservée à M. Mohamed Khaled Bellagha avec suppression du droit préférentiel de souscription, à libérer par compensation de créances certaines, liquides et exigibles. La souscription devra être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée. Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 30/12/2024 sous le n°AC012212024.

2025400008SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement de forme juridique

Nomination d'un nouveau Gérant et nouveau commissaire aux comptes

Sté GALENICA

Nouveau Pôle Industriel et Technologique Béja Nord 9000

RNE : 1313847N

En vertu des PV des réunions de l'AGE du 2 septembre 2024, enregistrés à la recette des finances de Béja, le 29 Novembre 2024, sous le n°24509790 quittance n°M090742 et 24709791 quittance n°M090743 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- La transformation de la société Galenica en S.A.R.L

- La nomination de M. Walid CHAIEB Gérant de la société

- La nomination de la société «CBA EXPERT» commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

Une copie des PV est déposée au Registre National des Entreprises en date du 31 décembre 2024 sous le n°2024157043.

2024R03123SRLB2

Société Transflèche SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3 000 000 DT

Siège social : 05 Rue 8610 Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1727231J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 décembre 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 10 décembre 2024 sous le n°24713392 quittance n°M134323 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 25 décembre 2024 sous le numéro 2024155691, il a été décidé d'augmenter le capital social par conversion de la créance enregistrée dans les comptes de la société au nom de l'associé la Société d'Articles Hygiéniques «SAH» à concurrence d'un million huit cent mille Dinars (1 800 000 Dt).

Le capital social est porté d'un million deux cent mille Dinars (1 200 000 Dt) à Trois Millions Dinars (3 000 000 Dt), soit une augmentation d'un million huit cent mille Dinars (1 800 000 Dt), par la création de cent quatre-vingt Mille (180 000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix (10 Dt) chacune, entièrement libérées en numéraire et attribuées à la Société d'Articles Hygiéniques «SAH» en contrepartie de son apport.

2024R03282SRLB2

Société Sirine

Société à responsabilité limitée

Capital social : 20.000 Dinars

Siège social : Mzaougha - 5034 Zeramdine

IU : 1075046H

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 22/10/2018 enregistré à la recette des finances de Zeramdine - Monastir le 24/10/2018 sous Qn°M022245 En°18800749, les associés ont approuvé le renouvellement du mandat de gérant de la société SYRINE Mme Samira Ammar pour une durée indéterminée.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 17/7/2024 sous dossier n°202478975.

2024403234SRLB2

SALVO GRIMA LA GOULETTE

Société à responsabilité limitée

Capital social : 170.000 DT

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant unique : 1880835R

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 16/12/2024 (enregistré à la Recette des finances Cité El Mahrajene - 1082 Tunis le 23/12/2024 sous Qn°M065584 En°24706359.)

- Les associés décident de déléguer à Monsieur Anis Nciri les pouvoirs administratifs

- Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 26/12/2024 sous dossier n°2024156127.

2025400004SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE YASMINE TRANS-SUARL

Adresse : Zouaouine 7024 Bizerte

Matricule unique : 1373487R

Conformément au procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 25

décembre 2024 et enregistré à la recette des finances RAS-JEBEL, numéro d'enregistrement 24504860, n° de quittance M0100601, dont une contrepartie a été déposée au Registre National des Entreprises le 27/12/2024 sous le numéro 2024156261. Il a été décidé de dissoudre la société à compter du 25/12/2024 et la nomination de Mr Khalil Abdennebi un liquidateur sis à Zouaouine 7024 Bizerte.

Tout créancier devra produire la preuve de sa dette dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce.

Toutes les objections soumises après le délai imparti sont considérées comme non reconnues.

2024403233SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant, acte de renonciation légalisé à la municipalité de Tunis El Medina 02/02/2024 enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 01/7/2024 quittance n°M049802 enregistrement n°24202147, Mr Mohamed El Fathi Ben Mohamed Sadok El Hasni a renoncé à Mr Mohamed Salim Ben Mohamed El Fathi El Hasni la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au souk Essakajine n°65 Tunis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à dater de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 31/12/2024.

2024T01260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 19/12/2024 enregistré à la recette des finances de Bousalem quittance n°M065966 sous le n° d'enregistrement 24202201 Mr Mohamed Amin Dridi titulaire de la CIN n°07986781 du 5/11/2014 et Mr Jmaai Ridha titulaire de la CIN n°02374987 du 01/12/2000 demeurant à Ibrahmi Bousalem ont vendu le fonds de commerce lui appartenant destiné à la vente de tissus et de fournitures de couture situé à la Rue 18 Janvier Bousalem à Mme Mastouri Wissal titulaire de la CIN n°07926308 du 31/8/2023.

Les oppositions sur le prix du fonds de commerce devrant être faite entre les mains de l'acheteur Mastouri Wissal au bureau de son avocat Maître Zoghlami Arbia sise à la Rue Khéredine Bousalem dans les 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

La vente du fonds de commerce a été publiée au journal quotidien Essabah le 25/12/2024.

2024T01261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances d'Hammamet le 24/12/2024, quittance n°24207468, n° d'enregistrement M175850, Madame Sabrine Benkerim a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce de produits alimentaires et les fruits secs sis à l'Avenue Hédi Cheker Hammamet 8050 Nabeul à Madame Dalanda Antite.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteuse Madame Dalanda Antite à son domicile Rue Amor Khalfa Cité Sidi Ali Bir Bouragba Hammamet Nabeul, dans les délais de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Le Quotidien et Echourouk du 27/12/2024.

2024T01262FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 7/8/2024 sous le n° d'Enregistrement 24205029.

Mr Mohamed Marbtini titulaire de la CIN n°06507719 et Mme Aicha Defaf titulaire de la CIN n°05081561 a vendu à Mme Monia Ferchichi titulaire de la CIN n°0736582 la totalité du fonds de commerce à la route Bizerte Km04 Cité Naceur El Mnihla - Ariana.

Cet avis a été publié aux journaux "El Chourouk et le Quotidien" le 31/12/2024.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de sa parution au JORT.

2024T01264FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation en date du 12/7/2024 enregistré à la recette des finances au Kef sous le n°20/488 rédigé par Maître Faouzia Ouergui notaire au Kef. M Faouzi B Abdel Aziz Jbali donne à sa fille Mme Aicha Nita Rousbek la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné café et restaurant el khyma MF : 09297505 sis à l'avenue Habib Bourguiba le Kef.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 13/9/2024.

2024T01265FCCC2

Avis de donation

Par a.s.s.p du 26/12/2024 enregistré à la recette des finances Menzel Bouzelfa le 27/12/2024 reçu M043739 enregistrement n°24202033 rédigé par Maître Mohamed Bouattour Avocat à la cour dont l'étude au centre dorra A5 Manar 3 Tunis, Madame Souad Kerarti pharmacienne résidente rue Khereddine n°2 Radés a vendu à Madame Mariem Bouattour épouse Ahmed Amine Ben Youssef pharmacienne résidant à résidence Saida bloc A app 6 Manar 2 sa pharmacie sise à l'avenue Moufida Bourguiba n°76 Hammam-Lif avec

tous ses éléments corporels et incorporels immatriculée au RNE sous l'identifiant unique 0201402 H.

Une copie de l'acte a été déposée au fonds de commerce et à l'étude du rédacteur de l'acte.

La vente a été publiée au quotidien Essabeh le 31/12/2024.

Toute tierce opposition doit être déposée dans les vingt jours qui suivent cet avis à l'étude de Maître Mohamed Bouattour centre dora A5 Manar 3 Tunis.

2024T01266FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 20/12/2024 et enregistré à la recette des finances de Béja le 20/12/2024 quittance n°M095787 et n° d'enregistrement 24210501 monsieur Walid ben Abdlahmid Smaili a vendu à l'acheteur monsieur Mohamed el Fadhel ben Ali Hamrouni la totalité des droits du fonds de commerce exploité dans le local commercial sis à la rue Khairedine Becha 9000 Béja nord avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur et dans les délais légaux sous peine de forclusion. Cette annonce sera publiée dans le journal quotidien Echourouk.

2025T00003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé par signature certifiée en date du 6 Novembre 2024 à la municipalité de Yasmine Hammamet, enregistré à la recette des finances d'Hammamet sous le n°24207516, reçu n°M176792 en date du 26/12/2024 Monsieur Mondher Ben Brahim Ben Mohamed Horchai a vendu le totalité du fonds de commerce constitué d'un restaurant exploité dans l'Immeuble sis à la résidence "NESSRINE" à Yasmine Hammamet avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Toute objection sera faite auprès de Maître Lamia Labidi avocate à la cour d'appel, bureau sis au 10 rue Jamel Abd Nasr Tunis dans un délai ne dépasse pas les vingt jours à partir de la date de la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal "Le Temps" en date du 21/12/2024.

2025T00005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

1897524P

STE PAPRIKA DES EPICES

Suivant un contrat de vente en date du 20-12-2024 enregistré à la recette des finances de douar Hicher Manouba en date du 20-12-2024 enregistrement n°24203284 quittance n°M080609.

Mr Houcem Mohamed vend à la Société paprika des épices représentée par son gérant Mr Houcem Mohamed la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux situé à Khaled Ibn Walid Douar Hicher Manouba 2086.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse en date du 26-12-2024.

2024R03276FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

1897524P

STE PAPRIKA DES EPICES

Suivant un contrat de vente en date du 20-12-2024 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher Manouba en date du 20-12-2024 enregistrement n°24203285 quittance n°M080613.

Mr Omar Mohamed vend à la Société paprika des épices représentée par son gérant Mr Houcem Mohamed la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux situé à Khaled Ibn Walid Douar Hicher Manouba 2086. Cette annonce a été publiée au journal la Presse en date du 26-12-2024.

2024R03277FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 18/12/2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 18/12/2024 quittance n°M173516 enregistrement n°24207324, Mr Darej Abdessattar, CIN n°08706775 délivrée le 4/3/2019 a vendu la totalité d'un fonds de commerce à la Société IVIE TUNISIA, S.A.R.L "MF : 1891901T", représentée par ses gérants Monsieur GIORDANO PAOLO et Madame SCALI MARIA ROSA. Cette vente a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien du 27/12/2024.

Les créanciers doivent produire leurs états de créance à l'adresse du fonds de commerce «Blackwood» sis à l'Avenue Ali Belhouène 8050 Hammamet dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R03278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 23/12/2024 enregistré à la recette des finances la Goulette le 24/12/2024 sous n°24210965 reçu n°139834.

La Société KLM COFFEE «bonjour café» a vendu tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à usage de café sis au 1er rue du travail sis à la zone d'activités industrielles et économiques le Kram - Tunis au RDC ouvrant sur la rue du travail, et ce à madame Aroua Bent Nabil Ben Mohamed Hadiji, titulaire de la CIN n°07454214 en date du 01/6/2022, les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur à son adresse ci-dessus indiqué dans les 20 jours suivant la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien la Presse en date du 28/12/2024.

2024R03279FCCC2

Promesse de vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de promesse de vente du fonds de commerce le 20/12/2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 20/12/2024 reçu n°M096870 bon d'inscription n°24208642 Mme Ameni Ben Hassen titulaire de la CIN n°07115990 situé au 13 Rue 02 Mars Mégrine Chaker a promis de vendre à Mr Ridha Maalaoui titulaire de la CIN n°05681110 situé à Résidence Copit

App.6 3ème étage tout le fonds de commerce à usage Café, inscrit sous l'identifiant unique 1412327V, situé au 18 Rue Arbi Zarrouk Mégrine.

Les objections sont acceptées chez Ameni Ben Hassen à sa résidence indiquée à l'adresse ci-dessus et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 26/12/2024.

2024R03281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 3/12/2024, enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 19/12/2024 (quittance n°M104119, enregistrement n°24205778), Mr Taoufik Karboul, titulaire de la CIN n°00266353 délivrée le 25/10/2021, a vendu la totalité du fonds de commerce enregistré au RNE sous n°1579612R exploité comme restaurant au local sis à la route Gantra Aghir Midoun Djerba et ce à Mr Ahmed Jaziri, titulaire de la CIN n°00387276 délivrée le 01/4/2019 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à l'avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk et le Quotidien» datés du 26/12/2024.

2024R03285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 26 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances Raoued Ariana le 26/12/2024 Reçu n°M145060) enregistrement (n°24207238) Madame Serine Bent Hamadi Bent Hessine Aloui (C.I.N n°07961121) épouse Ridha Lekotti a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Fatma Bent Hessine Ben Belkacem Ben Arfa (C.I.N n°00008126) épouse Hessine Ghanouni exploité (Vente de fruits secs) situé au 45 Avenue de la terre, Sidi Amor, Raoued, Ariana Nord, Ariana (Dans l'entrepôt du milieu) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau de Maître Sonia Boulaabi Avocate sis au 6 Rue Sidi Bechir 1er étage Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 29/12/2024.

2024R03286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 24 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances AL-ALIYA - Bizerte le 27/12/2024 Reçu (n°M046631) enregistrement (n°24201228) Monsieur Hamida Ben Abdelkader Ben Ali Bel Rezigue (C.I.N n°00810744) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Serine Bent Abderazek Ben Tahar Al-Haïdri (C.I.N n°09472551) exploité (PHARMACIE) situe 41 Avenue Habib Bourguiba AL-ALIYA Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau de Maître Tarek Hassine Avocat sis au 15 Rue Ibn Tafarjine Belvédère - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 29/12/2024.

2024R03287FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation daté le 4/11/2024 enregistré à la recette des finances de Rouhiya Siliena le 19/12/2024 Quittance n°M020441, Mr Bachir Khatib donne à sa femme Sana Sellimi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Buvette nommée "Beb elhouma" sis Complexe commercial Carfour Omrane 1 Magasin n°10 Cité Gazella Ariana.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 01/01/2025.

2024R03288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/12/2024 enregistré le 16/12/2024 suivant reçu n°M109965 et n° d'enregistrement 24207676, Mme Fadhila Elweslati ép Edjobbi titulaire de la CIN n°00476909 a vendu à Mme Naima Elsaadi ép Souli titulaire de CIN n°05203079 tout le fonds de commerce actuellement exploité à la location des matériaux des fêtes, sis à la rue 106 Tayeb El Mhiri quartier 18 janvier Ettadhamen Ariana num 84.

Toutes les oppositions sur le montant du prix de vente devra se produire au domicile de l'acheteuse sis au 04 rue 1513 quartier 18 janvier Etadhamen Ariana, et ce dans vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R03290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 27/12/2024 enregistré à la recette des finances la goulette le 30/12/2024 sous le numéro 24211245 quittance numéro M141981, "la société cent cinq articles" société à responsabilité limitée, siège social sis à la rue Alfred Nobel 2015 le KRAM enregistré au registre national des entreprises sous le numéro 1693624M a vendu à la société "produits alimentaires et boissons "(SPAB) société à responsabilité limitée, enregistré au registre national des entreprises sous le numéro 0007862X, le fonds de commerce sis à la rue Alfred Nobel immeuble Zarrad Kheireddine les Berges du Lac 3 avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'adresse indiquée ci haut comme superette.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains du représentant légal de l'acquéreur Mr Khaled Fatteh CIN numéro 03164844

à son domicile sis à rue Hayfa Manzah 8 Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait est paru au quotidien Le Temps du 01/01/2025.

2025R00004FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 5/12/2024 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 9/12/2024, quittance n°M076447 n° d'enregistrement 24203769, Mr Bilel Ben Mim domicilié n°5 Rue Abdallah Ibn Zoubeir Radés a vendu à la Sté Nouba L&H enregistré au registre national des entreprises sous le n°1896147E sis au 33 rue bhar Lahmer Radés PLAGE. La totalité du fonds de commerce, destiné Café 1ère catégorie, dans le local sis au n°85 avenue Habib Bourguiba Radés Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Olfa Aroussi l'avocate à son bureau sis au 85 avenue Habib Bourguiba Radés Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Assahafa le 20/12/2024.

2025R00005FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'hammam Sousse le 16/12/2024 sous n°24206893 reçu M074421, Sofiene ben Mohamed ben Youssef Sassi a cédé à la Société Cookies D'OR titulaire de RC n°B91102282021, le fonds de commerce exploité dans deux locaux sis au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue colonel Garnaoui Khezama Est Sousse Aljawhara (tous usage commercial et industriel).

Les oppositions devront être déposées auprès du vendeur Sofiene ben Mohamed ben Youssef Sassi aux locaux sis au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Colonel Garnaoui Khezama Est Sousse Aljawhara avant l'expiration d'un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal «Echourouk» le 01/01/2025.

2024S01689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 30/12/2024, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 02/01/2025 sous n°25200002 quittance n°M000026, la société «Errayhane» Sarl (MF : 1294698K), représentée par Mr Ridha Ben Othmen Meskini, CIN n°07539367 et Mme Imen Bent Mefteh Haddaji, CIN n°07591792 a vendu et cédé à Mme Belkis Ezzedini, titulaire de la CIN n° 12899970, la totalité du fonds de commerce du local destiné : Librairie Papeterie et vente journaux et revue, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue la Perle du Sahel - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 7 janvier 2025.

2025S00003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Du café (YASMINE)

Par un acte sous seing privé du 17/10/2024 et 6/11/2024 enregistré à la recette des finances route Ain Sfax sous le numéro M0066449 le 29/11/2024 Monsieur Hatem Abdennadher a vendu à Madame Najet Hadj Taieb la totalité du fonds de commerce du café "Yasmine" sis entre route Menzel Cheker et route Ain km 4 Sfax.

Les oppositions au paiement du prix seront faites entre les mains de Marwa Boujelben réside à la route d'Ain Avenue Bourguiba n°34 Rue Badr Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 6/12/2024.

2024X01766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Mahfoudh Sayed en date du 18/12/2024 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le n°24205749 et la quittance n°M122044 le 23/12/2024 Fatma Bouaali titulaire de carte d'identité n°08821705 a vendu à Feres Dammak titulaire de carte d'identité n°08824705 la totalité de son fonds de commerce pour vente de fruits secs sous nom commercial «magasin Mohamed Yasin» sis à la route sidi Mansour km 4 pour le prix de quatre mille dinars.

Toutes les oppositions seront adressées à la vendeuse au local sis à la route Kaed Mohammed km 1.5 Rue 359 n°3 Sfax dans un délai de 20 jours de la publication au JORT.

Cet avis a été publié dans la revue Assabah n°24148 p 6 le samedi 28/12/2024.

2024X01767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 18/12/2024 enregistré à la recette des finances Roued le 18/12/2024 quittance n°M142725 enregistrement 24207034 Riad Thabet a vendu la totalité du fonds de commerce a comme activité superette à Ali Abdelmoula et Aymen Dhahri situé au boulevard de la plage près de la poste Raoued Ariana nord Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux : Echourouk et le Quotidien du 28/12/2024.

2024403236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signatures légalisées le 16 et 25/12/2024 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 25/12/2024 Quittance n°157306 Enregistrement n°24210582, M. Habib Abdelli, titulaire de la CIN n°08977944 demeurant à Ghassana, Bazina, Bizerte, a vendu à Mme Azza Chemissi, titulaire de la CIN n°14511921, demeurant à Résidence Rimas, Bloc B, 3ème Etage, App n°5, El Ghazala, Ariana Nord, Ariana et Mme Sarra Ben Hadj Ali, titulaire de la CIN n°05231012, demeurant au 02

Rue 02 Mars, Mannouba, la totalité des deux fonds de commerce exploités dans les locaux n°5 et n°6 du Centre Commercial et Culturel El Menzah 5, Ariana, destinés à tous types de commerces avec tous les éléments corporels et incorporels.

Pour toutes oppositions, dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'acquéreuse ayant élue domicile au cabinet de Maître Ridha Abbes, Avocat à la cour de cassation, sis à l'immeuble Saadi, B7, Menzah 4, Tunis 1004.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 01/01/2025.

2024403238FCCC2

Location gérance libre

Contrat de location gérance

Par un acte sous seing privé du 27/9/2024, et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax sous le numéro 24304810 le 8/11/2024.

Monsieur Ezedin ben Amour, a loué à Monsieur Belgacem ben Akecha la totalité du fonds de commerce de la boulangerie sis à la route Gremda rue Hannibal n°7 Sfax pour une durée de deux ans renouvelables à compter du 01/10/2024 pour prendre fin le 01/10/2026 moyennant d'une redevance de 2.350.000 payable au début de chaque mois.

Le contrat de location gérance a été publié au Journal Essabah du 16/11/2024.

2024X01765FCCC3

Location-gérance de fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances Ghandi, Tunis, le 8/11/2024, quittance n°M084394, enregistrement n°24306459, Monsieur Mokhtar Mokaddem, commerçant inscrit au RNE sous le n°0179407E, domicilié au 39, rue Casablanca, Cité Romana, Tunis, a loué en gérance libre à la société «SEGUIAS EB», SARL en cours de constitution de capital de 1.000 dinars, représentée par sa gérante Mme Amel Bent Ahmed Frih, le fonds de commerce avec tous éléments, exploité dans la restauration et la restauration rapide, sis au rez-de-chaussée du 07, rue de Marseille, Tunis pour une période 5 ans à compter du 01/12/2024 jusqu'au 30/11/2029.

Cette annonce a été publiée dans le journal La Presse, paru le 26/12/2024.

2025400001FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

L'Association Nord-Africaine pour l'Education Médicale

Objet : Association scientifique

Buts :

- Aider les médecins à acquérir de nouvelles compétences et à renforcer leurs capacités.

- Développer les compétences professionnelles des médecins.

- Promouvoir une culture centrée sur les besoins des médecins et des patients.

- Soutenir les efforts de l'Etat dans le domaine de l'éducation médicale.

- Encourager et accompagner les nouvelles initiatives dans le domaine de l'éducation médicale.

L'association s'engage à ne mener des activités de formation que dans le strict respect des lois et règlements en vigueur.

Adresse :

24, rue Khalij El Qamar, Ennasr 2, Tunis, 2037.

Membres fondateurs et postes :

- Kamoun Chérif : Président de l'association, assistant hospitalo universitaire en chirurgie orthopédique (médecin)

- Berriche Mohamed Aziz : Vice-président de l'association, médecin spécialiste en médecine de famille (médecin)

- Trabelsi Ajili Maroua : Secrétaire générale de l'association, résidente en médecine de famille (médecin)

- Kamoun Moez : Trésorier de l'association, étudiant en médecine

Date et numéro du reçu de dépôt : Le 26/12/2024

Envoi Numéro : RR 476524162 TN

Identité de l'annonceur :

M. Aziz Berriche, CIN n°09301264 délivrée le 18/11/2022 à Tunis

Numéro de téléphone : 55211022.

2024R03284APSF1

Constitution d'un groupement agricole

Selon assemblée générale datée le 17/10/2024 enregistré à la recette des finances de Nefza le 22/10/2024 quittance n°M031831 enregistrement n°24700677 il a été constitué un groupement agricole

Nom de Groupement : Groupement du secteur agricole et de pèche "Tajdid"

Adresse : Ghayadha Nefza Béja

Membres :

Président : Mr Ridha Ben Mokhtar Wahmi

Secrétaire général : Mr Saber Ben Sadek Soltani

Trésorier : Mr Mokhtar Ben Mabrouk Masoudi.

2025R00002APSF1

Constitution de groupement de développement

Agricole féminine EL NAMA

Nom : Groupement de développement Agricole féminine el nama

Siège : Temleste kalaa ouest Tataouine nord

Suite au récépissé numéro 83 du 14/12/2024 PV général de constitution du 16/12/2024

Présidente : Ahlem el Araf

Trésorière : Sassia ben Mousa

Membre : Abir Hafef.

2025R00016APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association :

Association de soutien aux Personnes Agées du gouvernorat de Ben Arous.

Objet : Social.

Objectifs :

- Contribuer à fournir une aide matérielle et morale en faveur des personnes âgées.

- Organiser des activités culturelles et récréatives en faveur des personnes âgées.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

Siège : N°10 Rue 8003, étage 03 Montplaisir 1073 Tunis.

Président : Monsieur Selim Bouaben.

Trésorier : Monsieur Kamel Hkiri.

Secrétaire Générale : Madame Latifa Mraihi.

2024403229APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale du personnel de la MAE

Siège social : 39 avenue Japon immeuble carrefour Bloc A bureau 2.3 2ème étage

Objet : Amicale du personnel.

Objectifs :

- Contribuer au renforcement des liens humains entre les membres, en créant un environnement propice à l'amour, à la fraternité et à la coopération entre tous les employés, indépendamment de leurs relations.

- Participer à la promotion des activités sociales et culturelles au sein de l'organisation, dans le but de favoriser l'ascension sociale.

- Elaborer des accords de partenariat et de coopération entre les entreprises et les associations, dans le cadre de la collaboration avec les acteurs de la société civile, afin de répondre aux besoins de développement.

Membres :

Président : M. Mehrez Taouel

Vice-président : M. Mourad Lakhel

Secrétaire général : M. Helmi Jebali

Trésorière : Mme Hager Dali

Procès-verbal de constat n°9535 du 25 avril 2024.

2024403237APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

(Après réduction de 40%)

Cabinet Maître Mondher Saighi

Tél : 56.763.343

MF : 000/P/A/323531S

Poursuivant : l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie SA, RC n°B19321997, ayant son siège au 139 Avenue de la Liberté le Belvédère 1002 Tunis.

Partie saisie : 1- Chérif Trabelsi, CIN n°05418330, demeurant au 35 Korbous le Kram Ouest, Tunis.

2- Hédia Faleh, CIN n°05418330, demeurant au 2 rue Diwan Le Kram Ouest, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Saighi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre : Objet du titre foncier n°97894 Tunis dénommé "Mesk 3" consistant en un appartement de 83 m² et les 1000/10000 parts indivises de l'immeuble objet du titre foncier n°97877 Tunis, sis au 1er étage de l'immeuble C résidence Sidi Bousaid le Kram Ouest prés de la rue Bir Helou, le dit appartement se compose d'un salon avec un balcon, 3 chambres à coucher, une cuisine et une salle de bain. Les murs extérieurs en brique, le plafond est en béton armé à 3 mètres d'hauteur, le parterre est en carrelage et les portes en bois, l'appartement est équipé de toutes les commodités.

Mise à prix : 68.400, 000 DT plus frais de la première audience 4.132.659 DT et frais de la 2ème en sus.

Date et lieu de la vente : 4 février 2025 à partir de 9h devant la chambre des criées près le tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite des lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif, tout concerné peut consulter le cahier des charges au greffe de la chambre des criées prés du tribunal de 1ère instance de Tunis et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2024T01263VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Enchirah Ben Youssef Ep Ayadi demeurant à Sousse, ayant élu domicile Cabinet Me Meher Dellel, Avocat près de la cour de cassation, domicilié à son étude sise place Farhat Hached - Sousse.

Débiteurs Saisis : Adel ben Belgacem Labidi, Demeurant à la Route Kalaa Sghira Rue Avant-garde Bjaoui - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Meher Dellel, avocat prés la cour de cassation, domicilié à son étude sise place Farhat Hached - Sousse MF : 797880 T/A/P000

Désignation de l'immeuble :

1/ La propriété Dénommée "Saria73" objet du titre foncier n°26087 Sousse, composée de la parcelle n°80 sise Zaama Ouest - Kalaa Kbira- gouvernorat de Sousse d'une superficie Totale de 1673 m² et consistant en un terrain rectangulaire comprenant 10 pieds d'oliviers.

2/ La propriété Dénommée «Manel» objet du titre foncier n°108632 Sousse, composée de la parcelle n°2036 sise à la Route Ennagre - Kalaa Sghira - gouvernorat de Sousse d'une superficie Totale de 179 m² et consistant en un terrain nu rectangulaire.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à quarante cinq mille quatre cent cinq Dinars (45.405,000 DT) prix auquel s'ajoute les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi dix février 2025 (10/02/2025) à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 (Sahloul).

Participation aux enchères :

Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix ou par chèque certifié, et pour les non-résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente

Visite des lieux : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignement s'adresser à l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse2.

2025S00001VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : AL BARAKA BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 88 Rue Hédi Cheker Tunis.

Partie saisie :

Rachid Ben Youssef Nhila, demeurant à 216 Rue Taieb Mhiri Jemmel, CIN n°04154446.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°68494 Monastir d'une superficie de 921 m², dénommé «JINENE MONASTIR» sis à Skanes Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 1 972 320 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 5/02/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00012VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Après réduction de 40%

Date et lieu de vente :

Une vente aux enchères publiques aura lieu le mercredi 12/02/2025 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2.

Le poursuivant :

II les héritiers de Mohamed Lahyani :

- Mounir Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba impasse 55 maison 1 Gremda Sfax.

- Asma Lahyani, demeurante à la rue Elmourabitin numéro 268 Gremda Sfax.

- Rawdha Lahyani, demeurante à l'avenue Ali ibn Abi Taleb numéro 79 Gremda Sfax.

- Najiba Lahyani, demeurante à cité Mohamed Ali el Alwi Maknessi Sidi Bouzid.

- Afifa Lahyani, demeurante à l'avenue des martyrs numéro 77 Gremda Sfax.

- Najet Lahyani, demeurante à l'avenue Bourguiba impasse 55 maison 7 Gremda Sfax.

2/ Quelques héritiers de Khadija Lahyani :

- Najib Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba impasse 55 maison 1 Gremda Sfax.

- Mohamed Lahyani, demeurant à la rue elmourabitine numéro 268 Gremda Sfax.

3/ Ahmed ben Mohamed Lahyani, demeurant à la rue Chikh Ahmed Yaiich maison 65 Gremda Sfax.

Le débiteur saisi :

1/ Les héritiers de Chedhly Lahyani :

* Samir Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba (zanket el aachech) Gremda Sfax. *Nejah Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba (zanket el aachech) Gremda Sfax. * Taher Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba (zanket el Aachech) Gremda Sfax. *Izdihar Lahyani, demeurante à la route de l'Afrane km 6.5 Sfax.

* Habiba Abdelkafi épouse Lahyani, demeurante à l'avenue Bourguiba (zanket el Aachech) Gremda Sfax.

2/ Le reste des héritiers de Khadija Lahyani :

- Raouf Lahyani, demeurant à l'avenue Bourguiba impasse 55 section 9 maison 1 Gremda Sfax.

- Asia Lahyani, demeurante à l'avenue el Mourabitine numéro 149 Gremda Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Jed Ben Jamaa, avocat à Sfax, avenue des martyrs immeuble palmarium 3 bloc «c» 1er étage bureau n°103 Sfax.

L'immeuble saisi :

Une parcelle de terrain clôturée ayant une surface de 1317 mètres carrés situé à la route de l'Afrane km 7 (Kassas el Aachech) Sfax.

La mise à prix :

Est deux cent onze mille et huit cent dinars (211.800.000) après une réduction de 40%.

La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B : Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2024X01754VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Kamel ben Mohamed Lahbib ben Mahmoud Charfi commerçant, CIN 01083854 demeurant au 44 rue Ali ben Khlifa Manzeh 1 Tunis, à rue de Tunis km2 rue Abou Youssef Elkanadi Sfax.

Le fol enchérisseur : Nozha Charfi CIN 01083859 demeurante à la route Elain km2.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «lahbib 2» objet du TF n°96398 Sfax sis à la route de Tunis km 2.5 précisément à la rue Abou Youssef Elkendi dérivée de la rue

Abou silt Andolsi et à 250 mètres de la mosquée taktak et de la section nord de la municipalité de Sfax consistant en un terrain nu d'une forme rectangulaire qui contient quelques plantes clôturé du coté sud et est situés dans une zone Ub d'une contenance de 502 m² délimitée du coté sud par rue Abou Youssef Elkanadi, du coté nord par Hbib Charfi, du coté est par une entrée et du coté ouest par une entrée.

Mise à prix : (140.000.000 dt)

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (144.000.000dt)

La date et lieu de la vente : lundi le 10/02/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01755VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : North Africa International Bank; NAIB, S.A. RNE 33277J, sise à Tunis avenue Kheireddine Pacha lotissement Ennasim Montplaisir 1002 Tunis.

La partie saisie : 1/ Société SDPA SARL RNE 028710W demeurant à : 1) rue Fedha n°18 la Sokra Ariana 2) Route Menzel Bouzelfa Sliman Nabeul

2/ Elyes Ben Mouhamed Erradi Essahli, gérant de société CIN 00544884 demeurant à la rue Aristote n°4 cité Ghazala Ariana nord Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "GHAYA" objet du TF n°8280 Ariana sis à Jaafar km3 Ariana au bord de la route Raoued, il consiste en un terrain de 559 m² correspondant à la parcelle n°521 du plan de lotissement du TF n°2650 Ariana sur lequel est édifiée une villa composée d'un semi sous sol, d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage.

Le rez-de-chaussée de surface couverte de 178m² il contient un balcon de face couvert d'où l'entrée principale ouvrant directement sur un salon et une salle a manger, on y trouve un robinet d'eau, à droite on compte une chambre avoisinée par un escalier menant au semi sous-sol et au 1er étage et une cuisine.

Le 1er étage contient un hall menant du coté droit à une salle de bain jouxtée de deux chambres à coucher et du coté gauche on trouve une troisième chambre dotée d'un balcon jouxté d'une chambre à coucher familiale. Cet étage est d'une surface couverte de 234 m². Le semi sous sol d'une surface couverte d'environ de 234m² se compose d'un dépôt, une pièce réservée aux équipements techniques, 3 chambres à coucher au milieu desquelles se trouve cuisine équipée et jouxtée des toilettes et une laverie.

Le sol est en une partie de marbre et dans l'autre en carrelage, les murs sont en briques, le toit en béton armé couvert en gypse, les portes en bois, les fenêtrés en aluminium.

L'immeuble est équipé en eau potable, en électricité et en chauffage central, l'immeuble est doté d'un jardin planté en une partie et pavé dans l'autre.

Mise à prix : (1.367.952.275) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Lundi le 10/02/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01756VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Société Ben Ramadhane dattes SARL, IU 0023766R dont le siège social est à la route El hammet jrid km2 Tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ennakhil» objet du TF n°1636 Tozeur composé de la parcelle n°1 d'une contenance de 3013 m² sis à la municipalité de Tozeur faisant partie du plan d'aménagement.

L'immeuble consiste en une unité de stockage et de transfert des dattes contenant deux grands dépôts pour le tri et l'alignement des dattes, un entrepôt de stockage, un couloir menant au six frigos de stockage, une pièce externe de commercialisation, un bureau, un escalier conduisant à la chambre des moteurs, la construction est composée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un bâtiment, un bloc sanitaire une place nue contenant un compteur électrique, une clôture enrobe l'immeuble de ses coté sud, est et une partie du coté ouest. L'immeuble saisi consiste en un terrain de 3013 m² précisément de surface la parcelle 1 englobant une

partie de dépôts de stockage, une autre de celle des tri et d'alignement, un couloir conduisant au six frigos, une pièce extérieure de 1100 m², un escalier, une chambre pour le moteur, un bureau, et un bloc sanitaire, un espace nu.

L'immeuble est clôturé des cotés sud et en partie du coté est en partie du cotés ouest. L'immeuble est délimité du coté sud par un immeuble nu identifié dans une partie et dans l'autre part Mohamed ben Sghaier ben Ezzin du coté ouest par la voie publique et du coté nord par le reste d'un immeuble appartenant à la société débitrice.

Mise à prix : (748.440.000D) frais en sus après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 3/02/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01757VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191 b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Belguesem Salah Chhibi, agent de sécurité CIN 00572766, demeurant au poste de police Sfax ville Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la rue jawhara n°10 route rawed km2 Ariana plus précisément à l'angle de la rue jawhara n°10 et la rue Ibn Khaldoun d'où l'ouverture principal du local, route rawed km2 Ariana. Le dit local est doté d'une façade sur la rue ibn Kouldoun, il est d'une superficie de 16 m², il consiste en un salon de coiffure pour hommes en état d'exploitation, de toit en béton armé et d'un sol carrelé.

Mise à prix : (48.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 10/02/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01758VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : 1- Société ben Sadok travaux SUARL, IU RNE 0849984P dont le siège social est à l'Ariana Appartement A6 du bloc A cité Narcisse.

2- Feu Jalel Gaied sont : veuve Lamia Daiib, Maha, Emna, Abdelmouhib Gaied, Emna Bouabda demeurant au 24 avenue Habib Bourguiba Wethref gouvernorat de Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «nerjes 10» objet du TF n°48007 Ariana sis à Jafaar Rouad Ariana plus précisément à la rue de municipalité Ariana Soghra.

L'immeuble consiste en un appartement de 107 m² au 1er étage devisé en 144 parts Amna Bouaabda 24 parts, Lamia Diib 18 parts, chacun de Mouhib et Sadok Gaied 34 parts, chacune d'Amna et Maha Gaied 17 parts) correspondant à la parcelle n°20 du TF n°20602 Ariana avec toutes les parts indivises communes soient 126/1000 parts du TF n°20602 Ariana et 651/1000 parts du TF n°47998 Ariana. On compte à droite de l'entrée de l'appartement un salon et une salle à manger à gauche on trouve une cuisine équipée contenant un séchoir, face à l'intérieur, un couloir mène à trois chambres, à une salle de bain équipée et à des toilettes, le sol est carrelé en marbre, les murs sont en briques, le toit est en béton armé, les portes sont en bois et les fenêtres sont en aluminium. L'appartement est équipé de tous les services nécessaires, à savoir l'eau potable et l'électricité.

Mise à prix : (265.230.423D) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 10/02/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01759VEPA1

Vente d'un immeuble après réduction de la mise à prix 40 %

Maître Djemal Abdessalem

Avocat à la cour de cassation

Complexe Sfax 2000 Bur n°19 Sfax

Le saisissant : FERSI Fakher CIN n°01341250, Rue Hsan Hosni Abdelwaheb n°19 Sakiet Ezzit Sfax.

Le saisi : Fakhfakh Mahmoud, CIN n°08847506, n°202 Rue des Martyrs Gremda Sfax.

L'immeuble saisi : Toutes les quatorze sur vingt quatre (14/24) du local sis à la route de Gremda km 7 Avenue des Martyrs Sfax, il concerne un terrain de terre bâti de deux étages, clôture de tous ses cotés son entrée est de l'est de deux grandes portes : le rez-de-chaussée : d'une surface de 126 m² son entrée est de l'est son sol avec les carreaux du carrelages, il contient véranda sud est au centre chambre contenant une fenêtre au sud une chambre d'accueil contenant une fenêtre de l'est, une porte à la véranda une chambre contenant deux fenêtres du sud et de l'ouest, un couloir contenant une armoire une salle de bain une cuisine ses murs avec les faïences équipée avec des armoires dans le mur et sous la cuisine. Le 1er étage : d'une surface de 137 m² ses escaliers sans toit du coin sud est son entrée est de l'est son sol avec les carreaux du carrelages, il contient un couloir et une chambre centrale contenant une fenêtre de l'est et une porte fenêtre du sud où un balcon d'une chambre contenant une fenêtre de l'est et une chambre centrale, une autre chambre contenant une fenêtre de l'est et une salle contenant une fenêtre du sud une salle de bain une cuisine ses murs avec les faïences équipée avec des armoires dans le mur et sous la cuisine contenant une fenêtre du sud et une porte de l'ouest ouverte sur un balcon, tout le local est équipé par le courant électrique et de l'eau.

Ses frontières : Du Sud Yaich de l'Est d'entrée de 8 mètres du Nord Fakhfakh Imed et Mongi, et de l'Ouest Kammoun.

Ses mesures du coin Sud Est vers le nord 12,00 m, vers l'ouest 28.30 m, vers le sud 0,65 m, vers l'ouest 1,70 m vers le sud 11,25 m vers l'est 30.50 m.

La mise à prix : quatre vingt dix huit Mille sept cents Dinars (98.700, D000) pour toutes les quatorze sur vingt quatre (14/24) du local, après réduction de la mise à prix 40 % majoré 4.193, D641 millimes frais des premières procédures.

La date et l'heure de l'adjudication : La vente aura lieu au tribunal de première instance de Sfax 2.

Chambre des ventes immobilières le Mercredi vingt neuf Janvier deux mille vingt cinq (29/01/2025) à huit heures et demi du matin et après.

Remarque : La visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour plus d'informations veuillez contacter l'avocat poursuivant précité ou le greffe du tribunal de première instance pendant les heures indiquées.

2024X01769VEPA1

Vente aux enchères publiques

En vertu de commandement valant saisie exécutoire immobilière

Tribunal de première instance de Sfax 2 - N°1737

Audience du 29/01/2025

Maître Sami Elleuch

Le créancier poursuivant : Hédi ben Mohamed ben Mohamed Fersi, demeurant au 3 rue Kasba Sfax; domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

La débitrice saisie : Naiima bent Mohamed ben Mohamed ben Aziz Abdelkafi, demeurant à l'avenue Palestine n°303 Gremda Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité de 7761 parts dans l'indivision sur un total de 11520 parts de l'immeuble sis à la route Lafrane km 10 Sfax consistant en une parcelle de terre nue de forme rectangulaire plantée de quelques arbres fruitiers et forestiers avec l'apparition d'herbes; entourée en partie de barrière de sable du coté sud et mur de briques du coté est et passage sableux du coté sud d'une largeur de huit mètres et libre du coté nord; route de l'Afrane du coté ouest en face du champs production agricole et pépinière et peintes décoratives dont la superficie totale est de 1800 m² ; mesurant du sud vers le nord 18 m et de l'est vers l'ouest 100 m ; limitée des cotés est et sud par Charfi séparé par un passage, au nord par Ahmed Ghrab et à l'ouest par route Lafrane d'où son entrée.

Mise à prix : Cent vingt et un mille deux cent cinquante dinars (121.250,000 d).

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi vingt neuf janvier l'an deux mille vingt cinq (29/01/2025) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2; 3ème arrondissement, 4 Rue Ahmed Aloulou à proximité du siège de la CNSS Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etudes de Maître Sami Elleuch Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2025X00003VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude Maître Mehrez Hanafi

Avocat prés la cour de cassation

64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1107852/J/P/A/000

Tél/Fax : 71 830 393

Email : avocatmehrez.hanafi@yahoo.fr

1- Le créancier saisissant : La banque Qatar National Bank -Tunisie (ex Tunisian Qatari Bank «T.Q.B» S.A Matricule Fiscal n°014247/W/P/M/000 représentée par son directeur général ayant son siège social rue cité des sciences B.P 320-1080 Tunis Cedex son domicile élu au cabinet de son avocat poursuivant Mehrez Hanafi Avocat près la cour de cassation, 64 Rue de Syrie Lafayette 1002 Tunis.

2- La partie saisie : la société S.B.M.A de promotion immobilière, SARL en la personne de son représentant légal, son registre de commerce B15137722014 MF : 1356890B son siège social immeuble brike Av

Moujehed Akbar 5000 Monastir élu son domicile au cabinet Mohamed Walleddine Makhlouf Avocat son étude immeuble Hena Bureau 10 3ème étage cité stade Souani 5000 Monastir.

3- L'Avocat poursuivant : Maître Hanafi Mehrez Avocat près la cour de cassation 64 Rue de Syrie 1002 Tunis.

4- Description du bien à vendre : 1- Tout le bien objet du T.F 111572 Monastir dénommé «Mahbouba» sis à l'Av République Monastir Route RR92 entre Monastir et Sousse qui est un local à usage commercial n°7 situé au RDC de superficie 71 m² ainsi que les parts indivises lui revenant de l'immeuble. 2- Tout le bien objet du T.F 111577 Monastir dénommé «Mahbouba» sis à l'Av République Monastir Route RR.92 entre Monastir et Sousse qui est un local à usage bureautique n°15 situé au 3ème étage de superficie 33 m² ainsi que les parts indivises lui revenant de l'immeuble. 3- Tout le bien objet du T.F111578 Monastir dénommé «Mahbouba» sis à l'Av République Monastir Route RR92 entre Monastir et Sousse qui est un local à usage bureautique n°19 situé au 4ème étage de superficie 38 m² ainsi que les parts indivise lui revenant de l'immeuble. 4- Tout le bien objet du T.F 111580 Monastir dénommé «Mahbouba» sis à l'Av République Monastir Route RR92 entre Monastir et Sousse qui est un local à usage bureautique n°19 situé au 4em étage de superficie 38 m² ainsi que les parts indivise lui revenant de l'immeuble.

5- Mise à prix : sept cent cinquante-sept mille huit cent dinars (757.800,000 DT) et repartie comme suit : local n°7 a une valeur de 384.000 ,000 DT 2- local n°15 a une valeur de 124.200,000 DT 3- Local n°16 a une valeur de 127.200,000DT 4- Local n°19 a une valeur de 122.400,000 DT en sus les frais d'adjudication fixer par le tribunal.

6- Date et lieux de l'adjudication : Mercredi le 29 Janvier 2025devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir à partir de 9H du matin.

7- La visite du bien : Toute la journée sur les lieux.

8- Condition de participation à l'adjudication : Toute personne voulant participer aux enchères peut consulter le cahier des charges en s'adressant à l'étude de l'avocat poursuivant où prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir ainsi il doit par l'intermédiaire d'un avocat consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable par les autorités compétentes exigées par la loi.

2025400005VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Béji Mohsen

Avocat près la cour de cassation

39, Rue Omar Ben Kaddah, Montplaisir - 1073 Tunis

Tél : 71.951.279

1- Partie poursuivante : Banque Attijari de Tunisie (Attijari Bank), société anonyme, identifiant unique RNE 0000121 J, demeurant 24 Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - Tunis.

2- Partie saisie : Fathia Bent Abdelaziz Ben Ali BARGUI, Cité Romana 3 - Grombalia.

3- Immeuble objet de la saisie : la propriété objet du titre foncier n°525861 Nabeul, dénommée "ZEINEB", constituée par la parcelle n°555 du plan du titre foncier n°120967, consistant en un terrain sous forme trapézoïdale d'une superficie de 435 m² sise à Grombalia gouvernorat de Nabeul en bordure de la route de Beni Khalled, composée d'un bâtiment de rez-de-chaussée exploité auparavant en tant que cabinet d'Huissier Notaire par Feu Maître Khaled KHELIFI actuellement en état d'abandon et d'un jardin, en plus d'une construction adjacente du côté Est en cours de réalisation, la superficie totale couverte est de 250 m², elle est délimitée au Sud par la route de Beni Khalled MC42, au Nord et à l'Ouest par une route goudronnée et à l'Est par la parcelle n°556.

4- Mise à prix : Elle a été fixée à la somme de 367.500.000 Dinars, outre les frais de procédures et honoraires qui seront fixés le jour de l'audience.

5- Date et lieu des enchères : Le lundi trois Février deux mille vingt cinq (3/02/2025) à 9h du matin à la chambre des criées immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

6- Visite de l'immeuble : Pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements s'adresser au cabinet de l'avocat ou au greffe de la chambre des criées immobilières au Tribunal de Première Instance de Grombalia où a été déposé le cahier des charges.

2025400007VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de la société 3 D MATCH MOVERS SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°1017 le 26/12/2024 à l'encontre de la société 3 D MATCH MOVERS SARL IU 1270363K en cessation de paiement le 6/12/2024, en désignant Mme Sana Rabia juge commissaire et Rached Zaghdoudi syndic de faillite. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances avec justificatif dans le délai légal au bureau de Rached Zaghdoudi sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2024R03274VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°20404 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, M.Sadok - Mosbah liquidateur judiciaire, (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est chargé de liquider le bien immobilier sis à Ghrabi - Hammam Sousse, objet du titre foncier n°111910 Sousse et ce entre Mme Zoubeida Ben Ali Om Héni et feu Hafedh Ben Ali Lachaal.

2025S00002VEPA2

Mise à jour du tableau des créances de l'entreprise en faillite

Clinique Omar de rééducation médicale et fonctionnelle et de convalescence

Le tribunal de première instance de Sfax 2, par l'intermédiaire du juge commissaire chargé de la faillite de la Clinique Omar de rééducation médicale et fonctionnelle et de convalescence, autorise le syndic de faillite, M. Habib Maalej, de procéder à la mise à jour du tableau des créances de la clinique.

Sachant que le tableau actualisé des créances a été déposé le 24 décembre 2024 auprès du tribunal de première instance de Sfax 2.

2025X00004VEPA2

Décision de la nomination de deux mandataires de justices

Séquestre sur la Propriété de Monsieur Lotfi Ben Othmen Ben Mohamed Souilem NUM CIN 05528279

Et la Société HUILLERIE SAM OLIVIA

Identifiant Unique : 1888985Q

Suite à la décision rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 du 20 décembre 2024 sous le n°7634, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Mondher Hamdi sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis et Monsieur Mohamed Haouidhek sis au centre Dorra bloc C étage 2 bureau n°6 Manar 3 Tunis, Mandataires de justice sur les propriétés de Monsieur Lotfi ben Othmen ben Mohamed Souilem et la société huilerie SAM OLIVIA et la nomination de Mme Ibtihel ben Maryem, juge commissaire.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés, aux numéros suivants : 71.559.671 -71.887.788.

2024403230VEPA2

Décision de la nomination de deux mandataires de justices

Séquestre sur la Propriété de Monsieur Fradj Khalfallah

Identifiant Unique : 0182100M

Suite à la décision rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 du 20 décembre 2024 sous le n°7636, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Mondher Hamdi sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis et Monsieur Mohamed Haouidhek sis au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, Mandataires de justice sur les propriétés de M. Faraj Khalfallah et la nomination de Mme Ibtihel ben Maryem, juge commissaire.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés, aux numéros suivants : 71.559.671 -71.887.788.

2024403231VEPA2

Décision de la nomination de deux mandataires de justices

Séquestre sur la Propriété de Monsieur Sleh Ben Hamed Ben Hammouda Bousaadia

NUM CIN 05500214

Et Société HUILLERIE SLEH BEN HAMED BEN HAMMOUDA BOUSAADIA

Identifiant Unique : 1192312L

Siège : Hergla Sousse

Suite à la décision rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 du 20 décembre 2024 sous le n°7635, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Mondher Hamdi sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis et Monsieur Mohamed Haouidhek sis au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3, Mandataires de justice sur les propriétés de Monsieur Sleh ben Hamed ben Hammouda Bousaadia et la société huilerie Sleh ben Hamed ben Hammouda Bousaadia et la nomination de Mme Ibtihel ben Maryem, juge commissaire.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés, aux numéros suivants : 71.559.671 - 71.887.788.

2024403232VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Tunis

Affaire de distribution n°2101

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Tunis annonce la distribution des deniers : (264.170,272 DT) et (232.810,201 DT) et (219.632,265DT) consignés à la caisse des dépôts et consignations le 13/10/2023 et le 15/3/2023 et le 17/01/2023 selon les quittances n°M043475 et M013561 et M001784, avec la diligence de Maître Abdessalem Nciri, au profit de Ibrahim Ben Saleh et autres agents de l'Hôtel Hana International de Tunis.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024403240VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

COTUMAU

S.A au capital de 3.681.250 DT

Siège social : 18 Rue d'Italie 1001 Tunis

RNE : 0000377H

MF : 0000377HAM000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 25 décembre 2024 enregistré à la recette des finances de Cité Mahrajène le 25 décembre 2024 sous le numéro 24706423, quittance n°M066109, les actionnaires de la société COTUMAU SA sont convoqués à l'assemblée générale

extraordinaire le 28 Janvier 2025 à 10h au siège de la société sis au 18 Rue d'Italie 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

- Augmentation du capital social en numéraire,

- Suppression de droit préférentiel de souscription et agrément d'un nouvel actionnaire.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs.

2024T01258SANB3

Convocation

SOCIETE LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES

"A.T.A"

S.A. au capital social : 1.200.000 DT

Identifiant unique : 47221P

Siège social : 10, Rue Ibn Khaldoun - 1000 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 6/02/2025 à 11h au local CTV les UV4 Bloc 51 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue des assemblées ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes des exercices de 2021 à 2023 ;

3. Examen et approbation des états financiers des exercices de 2021 à 2023

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration des exercices de 2021 à 2023

5. Approbation des conventions, couvertes par l'article 200 du code des sociétés

6. Quitus aux administrateurs pour les exercices de 2021 à 2023

7. Affectation des résultats des exercices de 2021 à 2023

8. Fixation des jetons de présence

9. Nomination de commissaire aux comptes

10. Questions diverses.

2025T00001SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E A M 000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

Messieurs les actionnaires de la Société Informatique et Télématique sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, pour le mercredi 29 janvier 2025 à 10 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social de la société.

2) Modification de la raison sociale de la société.

3) Ajout d'une activité secondaire dans l'objet social de la société.

4) Ajout de l'option de dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général dans les statuts.

5) Mise en conformité réglementaire des statuts.

6) Modification des statuts.

7) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2024R03283SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles «ENNOUHOUDH» à Maamoura

Société anonyme

Capital social : 4775 dinars

Siège social : Av. Habib Bourguiba, 8013 Maamoura

Matricule fiscal : 790164Q/M/N/000

Le Conseil d'Administration de la Société mutuelle «ENNOUHOUDH» à Maamoura invite tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 31 Janvier 2025 à 9h en réponse à la première convocation, à la salle des fêtes municipale de Maamoura à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports moral et financier pour l'année 2023.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2023.

3) Discussion et approbation des rapports.

4) Quitus aux membres du Conseil d'administration pour la gestion de l'année 2023.

5) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2024 - 2025 - 2026.

6) Approbation de la mise à jour de la liste des adhérents.

7) Approbation de l'admission de nouveaux adhérents.

8) Approbation de l'affectation des excédents de l'année 2023.

9) Election du tiers des membres du Conseil d'administration.

NB :

- A partir du huitième jour précédant l'assemblée générale, les adhérents peuvent consulter, au siège de la société, les procès-verbaux du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice comptable mentionné. Les adhérents souhaitant se porter candidats au conseil d'administration peuvent soumettre leur candidature dix jours avant la date de l'assemblée générale.

- Toute personne souhaitant se porter candidate au poste de commissaire aux comptes peut soumettre une demande à cet effet dix jours avant la date de l'assemblée générale.

- Tout agriculteur souhaitant adhérer à la société peut soumettre sa candidature dix jours avant la date de l'assemblée générale.

2024R03289SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Jeudi 30 janvier 2025

SOTREGAMES

Av. Aboulkacem Chebbi Route de Médenine - Gabès S.A

Capital social : 407.450 Dinars

Matricule fiscal : 3645 X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Régionale de Transport de Gabès sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Janvier 2025 à 11 H au siège de la Direction Générale sis à Immeuble Gabès Palace, 3ème étage Bab Bhar Gabès afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée sur l'exercice 2023

2- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

4- Approbation du rapport établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.

5- Approbation des états financiers sur l'exercice 2023

6- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

8- Election d'un administrateur représentant des actionnaires privés.

NB : Tous les documents sont à la disposition des actionnaires au siège de la Direction Générale.

2025R00006SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Jeudi 30 janvier 2025

SOTREGAMES

Av. Aboulkacem Chebbi Route de Médenine - Gabès

S.A au capital social : 407.450 D

Matricule fiscal : 3645 X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Gabès sont priés d'assister à l'assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Janvier 2025 à 12 H au siège de la Direction Générale sis à Immeuble Gabès Palace 3ème étage Bab Bhar Gabès, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Se prononcer sur l'éventualité de la dissolution de la société ou la continuité de l'exploitation conformément aux dispositions de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.

2025R00007SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mutuel Recouvrement

Société anonyme

Au capital de 300 000 Dinars

Identifiant National : 1807465X

Les Actionnaires de la Société Mutuel Recouvrement S.A sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 30 janvier 2025 à 9 Heures au siège social de la Société, sis au 04 Bis, Rue Al Amine Al Abbassi, Premier Etage, Bureau Numéro A 1-2, Belvédère 1002, Tunis, à l'Effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Agrément des modalités de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2) Prise d'Acte de la Démission d'un Administrateur.

3) Constatation du Nombre d'Administrateurs au Sein du Conseil d'Administration devenu Inférieur au Minimum Légal.

4) Désignation de nouveaux administrateurs.

5) Pouvoirs pour l'accomplissement des Formalités Légales.

2025R00008SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 10 562 380 dinars

Siège social : 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

RNE : 433537L

Tunisie Clearing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le jeudi 26 décembre 2024 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le jeudi 30 janvier 2025 à 16h, au siège social de la société sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des nouveaux statuts;

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Tunisie Clearing sis au 5 Rue du Yen, Les Jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac durant le délai légal.

2025R00009SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du vendredi 17 Janvier 2025

Société Beaurivage

Société anonyme

Au capital de 2532.000DT

Dont le siège social est à l'Hôtel Méditerranée 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0009916C

Messieurs les actionnaires de la Société Beaurivage, sont convoqués à l'Assemblée Générale, qui se tiendra le vendredi 17 janvier 2025, à l'hôtel Méditerranée Hammamet, à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs,

- Reconduction du mandat du Président Directeur Général,

- Pouvoir du Président Directeur Général,

- Questions diverses.

2025R00019SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALPHA BUS TUNISIE

SA. Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 753938F

CNSS : 217637-66

RNE : 0753938F

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale

Ordinaire qui se tiendra le jeudi le 30 janvier 2025 à 15 heures au siège social sis à la Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les procédures d'audit convenues relatives aux conventions et opérations prévues par l'article 200 et suivant du CSC (convention de cession du terrain objet du TF n°15250 envisagé avec la société Alpha International Tunisie).

- Approbation de la convention de cession du terrain objet du TF n°15250 envisagé avec la société Alpha International Tunisie.

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R00022SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Nouvelle de Production Alimentaire SA

IU : 1452565E

Capital social : 1.980.000 D

Siège social : Zone Industrielle Mahrès, Sfax

Le conseil d'administration de la société nouvelle de production alimentaire invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 janvier 2025 à 10 heures au siège social de la société et par visio conférence en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification du mode et délais de la convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2023

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023

- Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Quitus à donner aux Administrateurs

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2024X01763SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LAMIPLAST

SA, au capital de 750 000 Dinars

Cité Ennasr Sidi Bouzid

IU : 0007761S

Messieurs les actionnaires de la Société LAMIPLAST sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire prévue pour le mercredi 29 janvier 2025 à 10h au siège social de la Société SIAM situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner l'autorisation au PDG de vendre les biens immobiliers de la société.

- Questions diverses.

2024X01768SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital 883.800 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 6/02/2025 à 11 h à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Information des actionnaires sur la situation du terrain d'El Mnihla sur les actions rectificatives légales nécessaires.

2) Précision sur le prix de vente NET de l'immeuble sis au 5 et 5 Bis Rue Charles de Gaulle - Tunis, et approbation de la commission qui sera allouée à l'agent immobilier à la signature du contrat de vente

3) Délégation des pouvoirs au conseil d'administration selon les dispositions légales en vigueur

4) Pouvoirs pour formalités.

2025400002SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AGIL DE GESTION ET DE SERVICES SAGES S.A

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid, Cité Olympique - El Khadra - Tunis

M.F : 000 MP 1400127/Z

La Société Agil de Gestion de Service a l'honneur d'inviter ses actionnaires pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 janvier 2025 à 9H30, au siège social de la Société Nationale de Distribution des Pétroles AGIL Energy sis à l'avenue Mohamed Ali Akid, Cité olympique EL Khadra Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

6. Répartition du résultat de l'exercice 2023.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Détermination des jetons de présence.

9. Désignation des administrateurs pour le mandat 2024 - 2026.

10. Désignation du commissaire aux comptes pour le mandat 2024 - 2026.

11. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025400006SANB3

CORPORATE TRAVEL AND EVENTS

Société anonyme

Au capital de 382.000 dinars

Siège social : Route de la Marsa km 9 l'Aouina 2045

IU : 0496688X

Messieurs les actionnaires de la société «Corporate Travel and Events» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi, le 27 Janvier 2025 à 10 Heures, au siège social de la société sis à la Route de la Marsa km 9 l'Aouina 2045, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation tardive du mode et délais de convocation ;

2- Lecture des états financiers et du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 ;

3- Approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2021 ;

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

7- Contrôle et approbation des actes de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs ;

8- Pouvoirs pour les formalités.

2025400009SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale 2023 (invitation n°2)

Société mutuelle des services agricoles el wifak ouardanine

Code fiscal : 000/MN/1488935/D

Adresse : rue Farhat Hached n°82 Ouardanine

Le conseil d'administration de la société mutuelle des services agricoles el wifak à Ouardanine porte relative à la connaissance de tous les sociétaires que l'assemblée générale élective relative à l'exercice 2023 se tiendra le mardi 14/01/2025 à la municipalité de Ouardanine à partir de 9h du matin.

Ordre du jour :

- Lecture du rapport moral relatif à la gestion de 2023

- Lecture du rapport financier relatif à la gestion 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à la gestion de 2023

- Approbation des rapports des rapports moraux et financier et des comptes.

- Quitus aux gestionnaires au titre de l'exercice 2023

Les p.v des réunions du conseil d'administration ainsi que le rapport du c.a.c et les états financiers peuvent être consultes par les sociétaires 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale au siège de la société.

Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

2024S01694SODB3

Assemblée générale extraordinaire (invitation n°2)

Société mutuelle des services agricoles el wifak Ouardanine

Code fiscal : 000/MN/1488935/D

Adresse : rue Farhat Hached n°82 Ouardanine

Le conseil d'administration de la société mutuelle des services agricoles el wifak à Ouardanine porte relative à la connaissance de tous les sociétaires que l'assemblée générale extraordinaire se tiendra le mardi le 14/01/2025 à la municipalité de Ouardanine à partir de 11h du matin.

Ordre du jour :

1- Considérez la situation de la SMSA

2- Proposition de liquidation de la SMSA.

Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

2024S01695SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Sami Ben Taeib Ben Ali Werfeli, Titulaire de la CIN n°07009338 délivrée le 16/5/2014 annonce la perte de titre de propriété n°194/10 du titre foncier n°28367 Ben Arous.

2025R00001DIVD2

Avis

Perte du titre de propriété de l'immeuble dénommé «Ennajeh» objet du titre foncier n°114840 Sousse, sis à Hammam Sousse gouvernorat de Sousse, d'une superficie de 882 m², constitué d'un terrain abritant une construction, revenant aux héritiers HASSEN JEGHAM : son épouse Zohra Kammoun et ses fils Riadh, Khaled, Jamel et Amel et ce conforment à l'article 5 du décret n°462 du 23/02/1998 et l'article 364 du code des droits réels.

2024S01691DIVD2

Avis

Monsieur Noureddine Ben Mohamed Essefi a perdu son acte de vente rédigé le 15 novembre 1987 enregistré le 29 janvier 1988 quittance n°2297 par les notaires Mohamed Fourati et Taher Sallami concernant une parcelle de terre d'une superficie de 500m² contenant une maison située à Sfax route Gremda Bouzayanne km 4.5 et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à la route Gremda km 6 Sfax résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X01761DIVD2

Avis

Lotfi ben Abd el Aziz ben Cheryek son nom était el Badrani et maintenant Louhichi annonce la perte de son titre de propriété du reste d'un terrain d'une superficie de 157.25 m² sur lequel est construit une maison située sur la route de l'aéroport mil 8 Sfax. Il veut avoir un 2ème extrait original. Tout contestant devra s'adresser au bureau du Maître Houda Laroussi situé à la rue des notaires médina arabe Sfax dans un délai de 30 jours. Passé ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01764DIVD2

Avis

Monsieur Rachid ben Mahmoud Choura déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie 7702.50 m² et sis à la route de Mahdia Km 12 est perdu. Il veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être aux bureaux de notaire Ketata Moncef sis au 14 place 5 décembre Sfax dans un délai de 30 jours de ce jour.

2025X00001DIVD2

Avis

Madame Fadhila bent Moktar Hadrich déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie 437 m² et sis à la route de Teniour Km 9 est perdu. Elle veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être aux bureaux de notaire Ketata Moncef sis au 14 place 5 Décembre Sfax dans un délai de 30 jours de ce jour.

2025X00002DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce n°2024403131 VEPA2

Publiée le 24/12/2024 page 3054 au JORT n°148

Erreur : 27/6/2024

Correction : 27/6/2023.

2024403235RECZ9